



Commune déléguée de GRANIER

Compte rendu réunion publique du 20/12/2022

Le 20 décembre, les membres du conseil municipal d'Aime la Plagne représentant le village de Granier – André Pellicier maire délégué de Granier, Georges Bouty adjoint aux affaires scolaires de la commune d'Aime la Plagne et Franck Chenal ainsi que les membres du conseil consultatif ont invité la population à une réunion d'échange au sujet du village de Granier en présence de Mme Corine Maironi-Gonthier maire d'Aime-La-Plagne.

Une cinquantaine d'habitants ont répondu présents et de nombreux sujets ont été évoqués.

Madame Corine Maironi-Gonthier a précisé qu'elle était présente pour être à l'écoute de la population

Liste des différents sujets abordés :

- **Eclairage public :**

Questions de Daniel Chenal sur les économies qui pourraient être faites et divers dysfonctionnements. A Granier, anomalies par rapport à la luminosité naturelle – le soir éclairage trop tôt et matin extinction tardive soit au total environ 1 h 30 par jour d'éclairage inutile.

Réponse : le pilotage de la mise en route et de l'extinction des candélabres est difficile à effectuer. Il nécessite l'intervention d'une société en sous-traitance. Les services techniques vont progressivement grâce à de nouveaux moyens de commandes à distance affiner l'éclairage public et obtenir des économies significatives.

A Montalbert, non extinction, pourquoi ?

Réponse : c'est un problème lié à l'installation. Les modifications vont être effectuées.

L'extinction de l'éclairage public de minuit à **4 h** (au lieu de 5 h) et pourquoi pas de 23 h à 5h.

Réponse : Demande d'une part de certains habitants et agriculteurs. Observations dans l'assistance : il faut qu'ils achètent une lampe frontale ! Ce sont des demandes qui ne viennent pas du village de Granier.

- **Procès-verbaux du conseil municipal :**

Question : L. Pellicier : les **procès-verbaux du conseil municipal** manquent de précisions. Exemples : Pourquoi la mairie d'ALP paie la réfection de la toiture de la gendarmerie, vente de l'appartement au-dessus du Trésor public et achat du local de l'ex local du trésor public.

Réponses : Le bâtiment de la gendarmerie est propriété de la commune et elle perçoit un loyer du ministère des armées. L'appartement qui était loué au Trésor Public est propriété de la mairie. Sa vente permettra d'acheter l'ex-local du T.P. Celui-ci sera destiné à accueillir après aménagement la police municipale, l'ensemble devant être une opération financière neutre pour les finances de la commune.

- **Voirie** : Yves, Sylvain Chenal et d'autres personnes dans la salle :
 - Le stationnement des véhicules pose problème pour le passage du chasse-neige et des cars.
 - un certain nombre de véhicules stationnent en longue durée de façon illégale.
 - incivisme des propriétaires de chiens qui les laissent en liberté tant dans le village qu'au niveau de l'espace nordique avec les conséquences qui s'en suivent.
 - vitesse excessive dans le village (pose de coussins berlinois), pose de signalétique (carrefour route du Carroz et chemin Combe Barbanèse),
 - création de parkings
 - Aussi, la population demande une intervention plus fréquente et plus visible de la police municipale aux heures critiques.

- **Route de montagne** (Elagage, entretien général)

Réponse : Les demandes ont été enregistrées.

- Au printemps, des coussins berlinois devraient être installés à titre d'essai sous à la maison forestière (emplacement précis à déterminer).
- Un panneau « voie sans issue » a été commandé et sera installé au carrefour route du Carroz.
- La création d'un parking à l'entrée ouest de Granier (ancien terrain planté de conifères) est en préparation et dépend d'une acquisition foncière en cours.
- Le parking du Bathieu devrait faire l'objet d'un marquage afin que puissent stationner 2 véhicules au lieu d'un.
- Pour les routes de montagne un choix est fait chaque année avec des priorités. À titre d'exemple un fauchage systématique est fait jusqu'à Laval début août. En 2021 l'axe en direction des montagnettes La Chavonne, Thiabord, Pra Plan ont été traité par les services, techniques, par Alpes paysages, plus une société privée (Merel) et lors une corvée liée à l'affouage.

- **Les bancs**

Question de G. Romanet : Les **Bancs** ont été mis en place tardivement ce printemps et à ce jour n'ont pas été enlevés.

Réponse. : Le turn-over du personnel au S.T, les travaux dans le village et actuellement le transfert en cours de tous les différents lieux des anciens ateliers municipaux expliquent pour partie ces retards. Cette situation devrait évoluer début janvier.

- **Le déneigement** :

Question de F. Delezinier et d'autres personnes dans la salle : Pour le déneigement, un seul appareil pour déneiger les voies de Granier et La Thuile, Les Chavonnes et l'espace nordique est insuffisant.

Réponse : Ce linéaire de déneigement est celui de l'ancienne commune de Granier. Avec l'engin dont dispose le sous-traitant (explications précises apportées par F Vibert conducteur de l'engin de déneigement) il ne devrait plus y avoir de problème. En cas de chutes de neige exceptionnelles, des dispositions seront prises si nécessaire.

Les accès à l'école et sa cour font l'objet d'un traitement spécifique.

- **Informations :**

Réseaux secs et humides : *Les travaux de ce printemps se sont déroulés de façon très satisfaisantes grâce à une bonne communication, - services techniques - entreprises - riverains - élus. Il reste à installer les nouveaux éclairages à leds et à déposer les réseaux aériens après le raccordement des réseaux électrique et téléphonique via les nouveaux fourreaux.*

Il est rappelé que la poursuite des travaux d'assainissement est la priorité de ce mandat. L'utilisation quotidienne des ruisseaux qui traversent le village, comme égouts n'est pas acceptable et est indéfendable. Un point sur les réseaux secs et humides va être réalisé il doit être fait pour déterminer des priorités (loi du nombre de logements à raccorder).

- **Questions (plusieurs) sur et la remise en eau des bassins :**

Il y a une vraie crainte d'une fermeture définitive de ces points d'eau par les habitants de Granier. Ils s'étonnent que la fermeture en eau des bassins perdure, ils souhaitent au moins un débit réduit au minimum. L'incompréhension est totale compte tenu de notre positionnement dans l'espace montagnard, le trop plein actuel s'évacue dans la vallée comme l'eau qui transite par les bassins. Certains de ces bassins ont été rénovés par des bénévoles, ils risquent d'être détériorés par le gel et sont utiles tant aux riverains qu'aux touristes.

Remarques : qu'en est-il de la réduction de la consommation d'eau pour les canons à neige ? Quelle cohérence avec l'arrêté préfectoral prônant des recommandations de restrictions,

Réponse: *Nous devons faire preuve de solidarité. Rappel de l'arrêté préfectoral en vigueur. Il y a la nécessité d'une démarche commune des maires concernés par cette situation auprès du préfet.*

Questions de I. Madureri, C. Voiron, M. N. Oggeri et d'autres personnes : Espace nordique / Sécurité / responsabilité : Qui est responsable en cas d'incident ?

Informations : *Une modification récente (décembre 2022) des compétences de la COVA (Intégration de Granier au même titre que Valezan et La Cote d'Aime – (Versant du Soleil), le coût du conducteur de l'appareil de damage est prise en compte par la communauté de communes.*

Réponses. :

Définition des responsabilités. C'est un dossier complexe.

Actuellement, les différents intervenants sur cet espace ont de fait une obligation de moyens, chacun à son niveau (ils doivent tout mettre en œuvre - filets, informations, entretien, protection etc... - pour que tout se passe bien surtout en matière de sécurité).

De multiples paramètres sont à prendre en compte : Qui décide des tracés, du balisage, de la pose de la signalétique de sécurité (panneaux, filets, etc.), ouverture / fermeture des circuits, de l'information du public, quelles sont les obligations ? Faut-il le passage d'une commission sécurité, une autorisation est-elle nécessaire pour la conduite des différents engins motorisés ?

Un cadre réglementaire est à mettre en place pour la gestion de cet espace, le préfet de la Savoie a été interpellé sur cette question par le Maire délégué de Granier lors d'une réunion en 2021. Pour le moment aucune réponse concrète ne nous a été fournie. Un groupe de travail doit se réunir prochainement dans le cadre de la COVA pour avancer sur cette question.

Une réunion entre les différentes parties concernées est plus que souhaitable pour explorer les pistes possibles (S.I. ski club, municipalité, etc....)

Question de V. Ducognon : Matériel de damage : A-t-il été remis en état et va-t-il être remplacé ?

Réponse : *Le minimum a été fait. Compte tenu de son ancienneté, des réparations importantes qu'il est nécessaire de faire sont sans garantie de durabilité. L'engin actuel, depuis la fermeture du téléski n'est plus adapté au travail à réaliser. Mme*

Corine Maironi-Gonthier, précise que cette demande récurrente des élus et ski club du village sera prise en compte dans les priorités du budget 2023 de la commune d'Aime-La Plagne.

Question de la salle : le démontage du téléski :

Compte tenu de sa date de construction, son démontage n'est pas obligatoire en termes de loi, mais il est souhaitable que celui-ci intervienne rapidement.

Une annonce pour une vente a été faite avec l'organisme Domaine Skiable de France (sans succès à ce jour)

Une autre demande est en cours auprès du même organisme pour obtenir qu'il participe activement à ce démontage (comme ils le font ailleurs)

Question de C. Oggeri : Le conseil consultatif : Le public peut-il avoir connaissance des dates et assister au conseil consultatif ?

Réponse: *Les dates seront communiquées au public et celui-ci pourra être présent dans les mêmes conditions qu'un conseil municipal.*

Question de L. Pellicier : Le Local communal (anciens ateliers communaux) :

- D'une part, une demande de location temporaire a été effectuée par Hugo Pellicier.
- D'autre part, une réflexion à moyen terme (2 ans) pour maintenir la vie au village émane d'un groupe de personnes. L'utilisation envisagée après aménagement du local technique municipal serait pour la bibliothèque, salle de lecture et d'écoute, le club des anciens, etc.... soit, un « foyer communal » L'accès de la bibliothèque et de la salle de lecture n'est plus adapté aux normes actuelles

Réponse : *Pas d'objection de louer à titre précaire (2 ans par exemple) si les S.T. n'utilisent plus ce local, ce en attente d'un avant-projet avec par exemple un schéma d'utilisation par les différentes associations de la commune déléguée.*

Des rencontres récentes avec Isabelle De Lima adjointe à la culture de la mairie d'ALP et avec A. Pellicier se sont déroulées pour en discuter dernièrement.)

Question générale sur le tourisme (S. Fayolle): Des problèmes d'utilisation intense de certains espaces – en constante augmentation - dans les alpages se multiplient sont un véritable sujet d'inquiétude.

Réponse : Une action est en cours, en coopération avec la commune de Beaufort (2 réunions en 2022). Les pistes étudiées sont:

- interdiction du bivouac autour du lac des Fées,
- Interdiction du camping sur les zones sensibles et stratégiques et
- Recherche d'une solution efficace pour la fermeture des pistes de traite par la pose de chaînes amovibles,
- Interdiction d'accès aux gros camping-cars à partir de Laval et de St Guérin côté Beaufort
- Pose de signalétique pour informer les vacanciers qui visitent les alpages de Granier

Toutes ces actions demanderont une concertation entre les différents acteurs et des actes officiels (arrêtés municipaux).

En conclusion, une réunion où chacun a pu s'exprimer librement et ainsi préparer l'avenir.